

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° II-3157

présenté par

M. Lahmar, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

|  |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes   | +           | -           |
|--|-------------|-------------|
| Enseignement scolaire public du premier degré  | 0           | 0           |
| Enseignement scolaire public du second degré   | 0           | 0           |
| Vie de l'élève   | 0           | 0           |
| Enseignement privé du premier et du second degrés                                    | 0           | 500 000 000 |
| Soutien de la politique de l'éducation nationale                                     | 0           | 0           |
| Enseignement technique agricole  | 0           | 0           |
| Construction d'écoles publiques dans les déserts scolaires ( <i>ligne nouvelle</i> ) | 500 000 000 | 0           |
| <b>TOTAUX</b>  | 500 000 000 | 500 000 000 |
| <b>SOLDE</b>   | 0           |             |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous proposons de mettre en place un fond visant à financer la construction d'écoles publiques dans les territoires qui en sont dépourvues.

Sous l'ère Macron, entre 2017 et 2024, nous avons assisté à la suppression de 2 238 écoles, soit la suppression de plus d'une école par jour.

Ce plan de réouverture d'écoles publiques visera donc à inverser cette tendance. Parmi ses principes directeurs, figurera notamment la nécessité de garantir le respect d'un temps de trajet maximal de 30 minutes entre le domicile d'un élève et son école primaire. Rapprocher l'école du domicile fait gagner du temps aux familles et réduit la fatigue des enfants. Cette réouverture est également un facteur indispensable pour réduire le nombre d'élèves moyens par classe, qui, déjà en 2024, selon le rapport « Regards sur l'éducation » de l'OCDE, s'élevait à 21,3 élèves par classe.

Par ailleurs, la réouverture d'écoles a un véritable rôle social à jouer. Notamment en milieu rural, il s'agit d'un facteur d'attractivité des communes puisqu'elle leur permet de stimuler leur activité économique par l'installation de nouveaux habitants tout en contribuant à la lutte contre le déclin des services publics de proximité à la campagne qui est un véritable fléau et une menace pour la cohésion de notre société. Dans certains territoires, les communes dépourvues d'écoles publiques s'appuient sur des établissements privés sous contrat. En effet, certains départements comme la Vendée, comptent plus de 50 % d'établissements privés. Ces déserts d'écoles publiques sont

attentatoires au principe même d'égal accès à l'éducation et portent atteinte à la liberté de choix des familles.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement un transfert de crédits à hauteur de 500 millions d'euros en AE et en CP de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » vers l'action 01 d'un nouveau programme intitulé « Construction d'écoles publiques dans les déserts scolaires », d'un montant équivalent en AE et CP. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 139 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.